



Communiqué

Le 4 juin 2009

En vertu de l'ordonnance 91/09, datée du 4 juin 2009, la Régie des services publics (la « Régie ») a modifié la demande de la municipalité rurale de Montcalm et a approuvé la révision des tarifs pour les services d'eau de Montcalm qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2009, comme suit :

Tarifs en dollars pour 1 000 gallons	Tarifs actuels	Tarifs autorisés	Augment . ou baisse (en %)
Premiers 15 000 gallons	6,25 \$	8,05 \$	+ 29 %
Au delà de 15 000 gallons	5,10 \$	7,15 \$	+ 40 %
Facture minimale par trimestre (5/8'') ⁽¹⁾	25,75 \$	30,55 \$	+ 19 %
Frais de service	7,00 \$	6,40 \$	- 9 %

⁽¹⁾ Comprend 3 000 gallons et les frais de service.

La Régie a rejeté la proposition de la municipalité rurale d'ajouter un troisième échelon au barème tarifaire de Montcalm et a ordonné le maintien du barème tarifaire à deux échelons.

Ainsi, la facture minimale par trimestre pour un client résidentiel sera légèrement inférieure à la celle proposée par la municipalité rurale, tandis qu'on s'attend à ce que le coût annuel du service d'eau pour le consommateur moyen d'un gros volume de 150 000 gallons par trimestre soit supérieur de 50 \$ par trimestre à celui proposé par la municipalité rurale (4 370 \$ plutôt que 4 320 \$).

On peut consulter l'ordonnance 91/09 et des détails additionnels concernant la demande sur le site Web de la Régie à www.pub.gov.mb.ca/index.fr.html.

Régie des services publics
330, avenue Portage, bureau 400
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4
Téléphone : 204 945-2638
Télécopieur : 204 945-2643
Sans frais : 1 866 854-3698
Courriel : publicutilities@gov.mb.ca